ABD TAXI
SASU au capital de 200,00 €
Siège social : 6 Avenue du Berry 91940 Les Ulis
RCS Evry 907 653 596

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

DU 06 mai 2026

Le 06 mai 2026 (six mai deux milles vingt six) à 14h (quatorze heures), David Gaëtan Dominique Joël, demeurant 1284 ROUTE DU COL DE MANSE 05260 ANCELLE , associé unique de la société ABD TAXI SASU, au capital de 200,00 €, divisé en 20 actions de 10,00 € chacune, propriétaire de la totalité des actions constituant le capital, a décidé de prendre les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : FIN DE MANDAT

L'associé unique conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés, prend acte de la fin du mandat de Président de CHALAL Abdelkrim pour cause de démission, à compter du 06 mai 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION : NOMINATION

L'associé unique conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés, décide de nommer en qualité de
Président Monsieur David Gaëtan Dominique Joël demeurant 1284 ROUTE DU COL DE MANSE 05260 ANCELLE à compter du 06 mai 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

L'article 23 des statuts est modifié en conséquence afin de supprimer les mentions relatives aux coordonnées des anciens dirigeants.
Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION : POUVOIR AU PORTEUR

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée .

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui est signé après lecture par :

L'associé unique,

Fait à 91940 Les Ulis,

Le 06 mai 2026,

Nom et Signature :

